

L'exécutif pousse les collectivités à réaliser des économies par des non-remplacements de départs en retraite

Après le lancement de la conférence financière des territoires début mai, le gouvernement Bayrou va installer des groupes de travail thématiques sur les modalités de contribution des collectivités au redressement des finances publiques. L'un d'eux porte sur la maîtrise de la masse salariale et des effectifs de la territoriale. Le non-remplacement de tous les départs des agents publics qui partent à la retraite fait partie des pistes avancées par le gouvernement.



Le plan du gouvernement Bayrou se précise sur la baisse des dépenses des collectivités. Après le lancement de la conférence financière des territoires le 6 mai, l'exécutif va installer, le 26 mai, des groupes de travail thématiques pour "*définir les mesures susceptibles d'être prises*" afin, à terme, de faire participer les collectivités au redressement des finances publiques.

Quatre groupes de travail vont ainsi être lancés : le premier sur la prévisibilité pluriannuelle des recettes, le deuxième sur les modalités des relations financières entre l'État et les collectivités, le troisième sur la situation financière particulière des départements et le dernier, enfin, sur la fonction publique territoriale. Ils réuniront des représentants des cabinets ministériels, des administrations et des associations d'élus locaux ainsi que des parlementaires.

En ouverture de cette conférence financière des territoires, le gouvernement Bayrou avait déjà insisté sur une nécessaire "*maîtrise de la masse salariale*" et des effectifs des collectivités. Un objectif qu'il répète et précise aujourd'hui dans des notes de cadrage qui viennent d'être adressées aux associations d'élus par le cabinet du ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, François Rebsamen. Ces notes qu'*Acteurs publics* a pu consulter détaillent "*les réflexions pouvant être menées*" dans le cadre des groupes de travail et donc, notamment, sur le thème des effectifs et de la masse salariale des collectivités que le gouvernement considère toujours comme une piste importante économies.

Responsabilité partagée

L'exécutif y profite ainsi pour pointer de nouveau la hausse des dépenses de personnel des collectivités et de leurs groupements au cours des dernières années. En 2024, ces dépenses s'étaient élevées à 76,3 milliards d'euros, soit 27,4 % du total des dépenses des collectivités. "*Depuis 2016, leur taux de croissance annuel moyen s'élève à 2,7 % contre 2,5 % pour l'ensemble des dépenses de fonctionnement et 3,1 % pour l'ensemble des dépenses des collectivités*", explique le ministère de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation. Ces dépenses de personnel, ajoute-t-on, "*connaissent également un taux de croissance supérieur à celui de la fonction publique d'État*". Sur la période 2016-2023, les dépenses de personnel des collectivités ont

augmenté “en cumul” de 21,3 %, contre +17,9 % pour la sphère étatique.

Le ministère ne le conteste pas pour autant : les facteurs d'évolution de ces charges de personnel “sont divers”. L'occasion, pour l'exécutif, de reconnaître notamment le “*poids des mesures de revalorisation salariale définies au niveau national*”, comme la hausse du point d'indice de la fonction publique dont l'impact financier est souvent pointé du doigt par les élus locaux.

Selon l'administration, néanmoins, ces élus locaux ont aussi une part de responsabilité dans la hausse de ces dépenses de personnels. “*La recomposition des effectifs et le nombre des recrutés relèvent de la libre administration des collectivités et résultent du partage des compétences notamment entre les communes et leurs groupements*”, affirme le ministère. D'où l'enjeu selon lui d’“*identifier*”, dans le cadre des groupes de travail, “*les facteurs*” de cette dépense de personnel et “*les mesures permettant de maîtriser leur évolution*”.

Les départs à la retraite, une “opportunité” selon l'exécutif

Parmi les pistes d'économies que **le gouvernement compte soumettre aux collectivités figure notamment le non-remplacement de tous les départs à la retraite d'agents territoriaux**. Une piste accueillie froidement par les associations d'élus locaux, selon **qui le fonctionnement des services publics locaux pourrait être impacté par de tels non-remplacements**.

Pour l'exécutif, l'accélération des départs à la retraite à venir en raison du vieillissement de la population constituerait en effet un moyen pour les élus locaux de réduire la masse salariale de leur structure. À l'occasion du lancement de la Conférence financière des territoires, l'équipe Bayrou avait déjà identifié une “*démographie favorable*” pour “*retrouver la maîtrise de la masse salariale*” dans la fonction publique territoriale. “*Les départs à la retraite dans les années qui viennent constituent une opportunité de réajustement*”, affirmait-il alors.

“*La pyramide des âges des agents de la fonction publique territoriale annonce des départs importants à la retraite dans les prochaines années*”, confirme aujourd'hui le ministère des Territoires dans sa note de cadrage, qui chargea donc les participants au groupe de travail sur la territoriale d’“*identifier les leviers de gestion prévisionnelle*” des effectifs des collectivités “*à l'aune*” de ces futurs départs à la retraite. Les résultats des différents groupes de travail seront ensuite présentés lors de la seconde conférence financière des territoires qui se tiendra au mois de juillet.

La Cour des comptes pousse à la suppression de 100 000 postes dans les collectivités

Dans un rapport publié en octobre dernier, la Cour des comptes suggérait **de ne plus remplacer systématiquement les agents territoriaux partant à la retraite et, à terme, de supprimer 100 000 postes au sein des collectivités, soit 5,5 % de leurs effectifs**. Selon la Rue Cambon, cela permettrait de réaliser une “*économie importante*” de l'ordre de 4,1 milliards d'euros par an ([cliquez ici pour consulter notre article sur le sujet](#)).

Une proposition qui avait suscité de vives critiques de la part des associations d'élus locaux et notamment du bloc local. “*C'est tellement gros que c'est grotesque, cela n'a strictement aucun sens*”, avait alors cinglé le président du comité des finances locales, André Laignel. “*100 000 emplois ! On va supprimer quoi ? Ceux qui veillent à l'entretien de nos rues, de nos espaces verts, nos assistantes dans les écoles maternelles, nos*

animateurs sportifs... ? ", avait abondé le premier vice-président délégué de l'Association des maires de France (AMF).